

Observatoire des armements

Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 3 - octobre 2026

Lettre d'information parlementaire

Du 30 novembre au 4 décembre 2026, va se dérouler au siège des Nations unies de New York, la première Conférence d'examen du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Elle sera précédée la veille d'un forum de la société civile organisé par la campagne ICAN. Outre les États membres du traité, seront également présents des États observateurs. Des parlementaires de différents pays participeront à cet important rendez-vous. **Pourquoi pas vous ?**

Une occasion unique de rencontres avec des diplomates, des représentants d'ONG, pour débattre de la théorie de la dissuasion nucléaire, des risques et menaces que cet arsenal fait peser sur la tête de chacune et chacun d'entre nous.

Cette première conférence permettra également de faire le point sur une avancée importante du TIAN : le projet de création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes des armes nucléaires découlant de l'obligation pour les États membres de leur porter assistance, ainsi que de réhabiliter les sites impactés (articles 6 et 7).

Malgré de nombreuses demandes, les autorités françaises refusent toujours de participer à cette conférence comme État observateur et d'engager le dialogue, contrairement, d'une part, à leurs engagements, notamment ceux pris dans le cadre du Traité de non-prolifération de négocier un désarmement nucléaire généralisé et, d'autre part, à la volonté maintes fois affirmée de promouvoir la démocratie et le multilatéralisme au plan international.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

Rendez-vous à l'ONU

Première réunion internationale consacrée aux victimes des explosions nucléaires

Le 1^{er} septembre 2026, le siège des Nations unies à New York a accueilli la première réunion internationale sur l'assistance aux victimes et la réhabilitation environnementale. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des résolutions 79/60 (2024) et 80/56 (2025) votées par une majorité d'États (170) en Assemblée générale de l'ONU. Présidée par le Kazakhstan et les Kiribati, cette réunion a notamment visé à identifier les besoins des populations affectées et à réfléchir aux mécanismes permettant de renforcer l'assistance aux victimes et la réhabilitation de certains territoires contaminés.

La France n'était pas présente. Elle avait voté contre les résolutions qui ont permis la tenue de cette réunion, aux côtés de la Russie, du Royaume-Uni et de la Corée du Nord. Une position pour le moins surprenante de la part d'un État qui a pourtant affirmé vouloir prendre en compte les victimes des 210 explosions nucléaires réalisées en Algérie et en Polynésie.

La société civile, présente à travers différentes ONG dont ICAN, a souligné la nécessité de mettre en œuvre une véritable justice nucléaire. Celle-ci ne doit pas se limiter uniquement à réparer les injustices historiques héritées de l'ère nucléaire. Elle doit également constituer une condition essentielle pour reconstruire les bases d'une véritable coopération entre les États membres des Nations unies et répondre aux ambitions les plus élevées portées par la charte des Nations unies.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) en bref

Au 30 SEPTEMBRE 2026 :

- **Signature** : 96 États. Dernier signataire : Gabon.
- **Ratification** : 75 États. Dernière ratification : Ghana.

Désormais, 101 États parties ou signataires sont engagés dans le traité, soit plus de la moitié des 197 États que compte l'Organisation des Nations unies.

- **Engagement parlementaire** : 65 parlementaires français.
- **Appel des villes** : 103 communes et collectivités territoriales signataires en France et plus de 1 000 à travers le monde.

Détail sur www.icanfrance.org



La dissuasion nucléaire empêche de réfléchir à une vraie sécurité collective

L'armée française serait une « armée bonsaï », selon l'expression du journaliste Jean-Dominique Merchet : capable de faire à peu près tout, mais jamais très longtemps. À chaque débat budgétaire, campagne présidentielle ou préparation d'un Livre blanc, les acteurs institutionnels appellent à adapter ce « modèle d'armée », avec, à chaque fois, des besoins financiers plus importants, sans pour autant engager une réflexion de fond susceptible d'interroger le cœur nucléaire de ce modèle.

Changer le modèle d'armée

L'automne 2026 ne déroge pas à cette tradition. Louis Gautier, conseiller « défense » de la Fondation Jean-Jaurès, estime dans une note du groupe Orion que « l'apparition de nouvelles technologies, dans un contexte géostratégique en plein bouleversement, remet en cause [le] modèle d'armée » français. Un modèle dont les débats sur l'actualisation de la loi de programmation militaire « n'ont malheureusement pas permis d'aller au fond des questionnements sur les orientations et le financement de notre défense ».

Le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan vient, lui, de publier son exercice de prospective « France 2035, France 2050 », avec un chapitre coordonné par Camille Grand, aujourd'hui secrétaire général du lobby européen de la défense ASD. Il y défend l'objectif de « consolider un troisième modèle d'armée », tout en constatant que le « modèle français reste néanmoins fragile » et de plus en plus « échantillonnaire ».

Ces deux réflexions, et de nombreuses autres similaires émises ces dernières années ont un point commun : elles sont portées par des acteurs issus du sérail de la défense et du monde politique, qui proposent de manière périodique la transformation de notre outil militaire. Mais, malgré la nécessité affichée « d'aller au fond des questionnements », aucun ne remet en cause la clé de voûte de la défense française : sa théorie de la dissuasion nucléaire.

Et là encore, il s'agit presque d'une tradition. Dans sa lettre de mission du 13 juillet 2012 adressée aux membres de la commission du Livre blanc, le président François Hollande demandait de mener « une réflexion renouée et approfondie » face aux « caractéristiques nouvelles des conflits et des crises ». Mais il confirmait au préalable « le maintien de la stratégie de dissuasion nucléaire ».

Le soldat dissuasion

Le soldat « dissuasion nucléaire » est donc toujours là, immuable. Ces promoteurs poursuivent et imposent leur vision, sans aucune remise en cause, par conviction idéologique, par conformisme, par intérêt de carrière, par

volonté de préserver des budgets en lien avec leur circonscription parlementaire, ou encore par choix d'ignorer les obligations du Traité sur la non-prolifération (TNP) des armes nucléaires.

Pourtant, il apparaît difficile d'ignorer les failles de ce soldat, qui n'ont cessé de se creuser ces dernières années. Longtemps présentée comme une « assurance-vie » de la nation, la théorie de la dissuasion nucléaire s'apparente de plus en plus à « la théorie du caramel » ! C'est dur quand il fait froid, cela fond quand il fait chaud. C'est donc cohérent et crédible lorsque la crise reste froide, mais lorsqu'elle s'intensifie, sa crédibilité fond comme du caramel au four.

La possession d'arme nucléaire et sa politique de mise en œuvre, soit la dissuasion, n'a empêché ni les conflits entre puissances nucléaires (Chine-Russie en 1969, Inde-Pakistan en 1999, en 2001, en 2019 et en 2025), ni les atteintes à l'intégrité territoriale de puissances nucléaires (Israël, Royaume-Uni). La guerre en Ukraine en fournit aujourd'hui une nouvelle illustration.

La Russie voit sa capitale, ses bases militaires dont celles à vocations nucléaires (comme la base aérienne d'Engels), ses infrastructures énergétiques et stratégiques être frappées régulièrement par l'Ukraine. Kiev utilise pour cela aussi bien des vagues massives de drones (plus de 1 000 utilisés lors de l'attaque du 20 septembre 2026) que des missiles de croisière à longue portée de type Flamingo.

La dissuasion de la Russie contre les attaques visant son territoire est d'autant plus en échec que le président Poutine a précisément cherché à adapter sa doctrine nucléaire à ce type de menace. En septembre 2024, il a élargi les « conditions déterminant la possibilité d'emploi de l'arme nucléaire », en prévoyant notamment qu'une attaque « massive » par des moyens aérospatiaux de tous types contre le territoire russe puisse constituer une circonstance permettant l'emploi de l'arme nucléaire. Dans les faits, les attaques ukrainiennes se sont poursuivies et devraient continuer.

Face à ces contradictions, les défenseurs de la dissuasion ne cessent de l'adapter afin de préserver l'idée de sa pertinence en toutes circonstances. L'alliance nucléaire que la France cherche à construire à travers son concept de « dissuasion avancée » en constitue une illustration. La menace Russe et l'appétit chinois nécessiteraient, selon les mots du président Macron, « la profondeur du continent européen » pour rester crédible ; d'où le besoin d'alliance. De plus, la promotion de cette culture stratégique a aussi pour ambition d'éliminer toute critique extérieure susceptible d'affaiblir la posture de la seule puissance nucléaire en Europe, comme d'écarter des rapprochements d'États européens au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

Programmation militaire (LPM)

Une hausse continue du budget

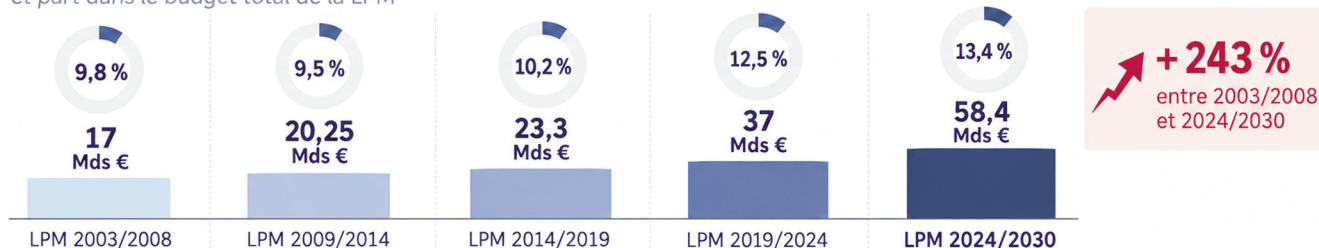
Montant total des LPM, en milliards d'euros



Budget de la dissuasion nucléaire

Une part croissante dans les LPM

Montant dédié à la dissuasion nucléaire, en milliards d'euros
et part dans le budget total de la LPM



Source : Ministère des Armées ; Commission de la défense, Assemblée nationale ©ICAN France

Le même phénomène apparaît dans le domaine de la défense antimissile. Longtemps considérée comme susceptible de fragiliser la dissuasion, puisqu'elle pouvait laisser entendre que le bouclier n'était pas si solide, elle est désormais présentée comme un moyen de « renforcer » la dissuasion. Là encore, le modèle est adapté pour intégrer une réalité qui est en grande partie liée à la volonté de permettre et de soutenir la participation d'entreprises françaises à cette nouvelle course aux armements.

La dissuasion nucléaire tue la réflexion sur un « nouveau modèle de sécurité »

La théorie de la dissuasion nucléaire finit ainsi par occuper une place telle qu'elle empêche de penser autrement la sécurité nationale. Elle a réduit à néant l'espace consacré à une réflexion complète sur ce que pourrait être une politique de défense capable de prendre en compte les évolutions technologiques et la transformation des moyens de faire la guerre.

Une dernière contrainte encore plus concrète pèse dans l'impossibilité de penser autrement : le poids budgétaire et industriel des programmes nucléaires qui sont inscrits dans des temporalités extrêmement longues. Une fois engagés, ces programmes deviennent impossibles à remettre en cause. Pour les parlementaires comme pour les gouvernements successifs, arrêter un programme dont les crédits ont été votés, dont les contrats industriels sont engagés et dont la réalisation s'étale sur plusieurs décennies représente un coût politique, industriel et financier considérable.

Le programme des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération (SNLE 3G) en est une parfaite illustration. Entre les premières décisions prises au début des années 2010, le lancement du programme en 2021, la construction des quatre SNLE, qui doit s'étaler jusqu'en 2050, et leur mise en service, appelée à se poursuivre jusqu'en 2090, ces programmes inscrivent la politique de dissuasion dans le temps long. Ils produisent ainsi un effet de verrouillage budgétaire, en engageant durablement des ressources considérables, mais aussi en entraînant le financement d'un ensemble de systèmes indispensables à leur mise en œuvre, notamment les frégates et les moyens navals et aériens de lutte anti-sous-marin.

Comme illustré, depuis la Loi de programmation militaire de 2003, le budget alloué à cet arsenal a augmenté de 243 %. Après son actualisation, la LPM 2024-2030 doit consacrer au moins 58,4 milliards € à la bombe atomique. Pour l'année 2027, le gouvernement Lecornu a inscrit une somme de 8 milliards d'euros ; soit une nouvelle augmentation de près d'un demi-milliard d'euros par rapport au budget précédent.

À l'heure où le Parlement va examiner, sous cette législation et pour la dernière fois, le budget de la défense pour 2027, les parlementaires doivent interroger le coût réel de la dissuasion nucléaire et son poids dans les choix capacitaires de nos armées. Ils doivent également, enfin, interroger ce modèle d'armée en sortant des cercles habituels de la pensée stratégique. ♦

Initiative parlementaire

À QUAND L'OUVERTURE DES ARCHIVES AU PUBLIC SUR LES EXPLOSIONS NUCLÉAIRES FRANÇAISES EN ALGÉRIE ?

Le 3 mars 2026, la députée Sabrina Sebaihi a déposé une question écrite sur les « conséquences des 17 explosions nucléaires menées par la France en Algérie » ; interpellant le ministère des Armées sur les raisons pour lesquelles « la France ne transmet pas des informations essentielles aux autorités algériennes, notamment « les cartes et plans détaillés relatifs, d'une part, aux déchets enfouis et, d'autre part, aux données précises concernant les zones radioactives ».

Le 8 septembre, ce ministère indique en réponse que « lors de sa visite officielle en Algérie du 25 au 27 août 2022, le président de la République a remis au président Tebboune un dossier réunissant toutes les cartes et informations dont la France dispose concernant les déchets enfouis et les zones marquées radiologiquement. »

Cette déclaration soulève des questions majeures : quelle est précisément la nature et le contenu de ce dossier ? La France a-t-elle remis des archives aux autorités algériennes ou de « simples » copies ? Quelles cartes et quels documents ont été transmis aux autorités algériennes ? Pourquoi depuis 2022 ces informations n'ont-elles jamais été rendues publiques et donc accessibles tant aux citoyens, qu'aux médias et à la communauté scientifique ?

L'heure n'est plus au silence, et nous appelons les parlementaires à agir :

- La commission de la Défense doit examiner au fond la proposition de résolution, déposée le 27 octobre 2025 par la députée Dominique Voynet et co-signée par 42 parlementaires, relative à la création d'une commission d'enquête sur la politique française d'expérimentation nucléaire au Sahara ;
- Interpeller le ministère des Armées et l'Élysée afin d'obtenir des éléments d'information supplémentaires sur le transfert d'informations qui aurait été réalisé par la France.

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm
@ICAN_France



ICAN France est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 700 organisations non-gouvernementales partenaires dans 110 pays. Elle mobilise les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, directeur,
jeanmarie@icanfrance.org • 06 37 94 62 41

Exposition

Toxicité coloniale : documenter le paysage radioactif dans le Sahara



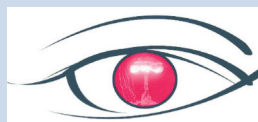
AVRIL accueille l'exposition « Toxicité coloniale : documenter le paysage radioactif dans le Sahara » de l'historienne et commissaire d'exposition Samia Henni*, présentée pour la première fois dans une version complète à Paris. Ce projet de recherche — qui s'appuie notamment sur les archives de l'Observatoire des armements — documente l'histoire méconnue du colonialisme nucléaire français dans le Sahara algérien où la France a réalisé 17 explosions nucléaires entre 1960 et 1966. Plus de 60 ans après l'explosion de la première bombe, l'accès aux archives du programme nucléaire français reste très limité et les conséquences de ces explosions demeurent largement méconnues.

Des débats, projections et rencontres sont en cours de programmation.

AVRIL, 9 passage du Cheval Blanc, 75011 Paris

Pour en savoir plus : <https://avrilbastille.com/>

*Toxicité coloniale est un ouvrage publié aux éditions B42 paru en mars 2026, 184 pages, cf. <https://editions-b42.com/produit/toxicite-coloniale/>



L'**Observatoire des armements** est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09